

# Procédures et informations spécifiques destinées aux personnes en situation de handicap désirant suivre une formation à l'IFTTS

(Version 1.1, le 03/07/2023)

L'IFTTS s'inscrit dans une politique d'égalité des chances. Nous souhaitons permettre l'accès à nos différentes formations à toutes les personnes en situation de handicap temporaire ou permanent ou souffrant d'un trouble de santé invalidant.

Si vous êtes en situation de handicap, vous pouvez contacter la référente handicap de l'IFTTS par mail à [iftscontact@gmail.com](mailto:iftscontact@gmail.com) afin d'élaborer ensemble les modalités de formations personnalisées adaptées à votre situation dans la mesure du possible en :

- Prenant en compte vos besoins
- Étudiant des aménagements spécifiques pour votre accompagnement tout au long de la formation
- Faisant le lien avec les équipes administratives et pédagogiques de l'IFTTS



## I. Pour nous signaler votre handicap

Vous pouvez nous faire part de votre handicap dès votre inscription en formation en nous l'indiquant dans l'espace prévu à cet effet sur le formulaire de pré-inscription à nous renvoyer accompagné des pièces justificatives des prérequis.

La Référente Handicap de l'IFTS, Mme Carine DA SILVA GUILLOU, pourra alors convenir avec vous d'un rendez-vous téléphonique ou en visioconférence afin de mettre en place les aménagements nécessaires au bon déroulement de votre formation. Pour que ces aménagements soient mis en place, il vous sera demandé de nous fournir l'attestation de reconnaissance de votre situation de handicap ou tout autre document attestant de votre situation.

## II. *La mise en place de vos modalités personnalisées de formation*

Lors de votre entretien avec la Référente Handicap de l'IFTS, vous ferez le point ensemble sur vos besoins et les adaptations possibles concernant :

- L'aménagement de l'environnement de la formation
- Les rythmes et les temps de formation
- Les modalités pédagogiques, contenus, supports

## III. *Le suivi de votre formation*

Durant toute votre formation, la Référente Handicap reste à votre écoute, tout comme le président de l'association, si vous en ressentez le besoin. Tout au long de votre formation, nous ferons le lien entre vos formateurs et les services administratifs de l'IFTS.

La Référente Handicap peut, si vous le souhaitez, vous orienter vers d'autres structures d'accompagnement avec lesquelles elle est par ailleurs en relation. Aussi, elle s'engage à respecter le caractère confidentiel de vos échanges et ne transmet aucune information vous concernant sans votre accord.

## IV. *Contacts utiles*

### **MDPH 75 - Maison départementale des personnes handicapées de Paris**

**Adresse** : 69 Rue de la Victoire, 75009 Paris

**Téléphone** : [01 53 32 39 39](tel:0153323939)

### **Agefiph**

**Adresse** : 192 Av. Aristide Briand, 92226 Bagneux

**Téléphone** : [0 800 11 10 09](tel:0800111009)

### **Cap emploi Paris**

**Adresse** : 43bis Rue d'Hautpoul, 75019 Paris

**Téléphone** : [01 44 52 40 60](tel:0144524060)